

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/09/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/09/2015

Délibération n° D-2015-320

**OPAH RU - Opérations de Restauration Immobilière -
Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - Opérations de Restauration Immobilière -
Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité
Publique**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 5 juillet 2010, le Conseil municipal a approuvé le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des Opérations de Restauration Immobilière menées dans le cadre de l'OPAH RU 2007-2012, en vue d'obliger à réaliser des travaux de remise en état d'habitabilité des logements dans 21 immeubles de l'hyper centre de Niort.

Après enquête publique et avis favorable du Commissaire Enquêteur, le programme de travaux de restauration immobilière a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 25 janvier 2011 pour une durée de 5 ans. La date butoir de validité de la DUP a été fixée au 25 janvier 2016.

Deux enquêtes parcellaires ont eu lieu en novembre 2011 et l'une d'entre elles a été suivie de la prise d'un arrêté de cessibilité.

A ce jour, 14 immeubles concernés par l'Opération de Restauration Immobilière ont fait ou font l'objet d'importants travaux permettant la réhabilitation de 53 logements.

Restent 7 immeubles, présentant un potentiel résidentiel d'environ 9 logements qui, dans les délais d'application de la Déclaration d'Utilité Publique, n'auront pas fait l'objet d'une intervention répondant aux objectifs de l'ORI. De ce fait, la durée d'application de la Déclaration d'Utilité Publique nécessite d'être prolongée.

L'article L121-5 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique prévoit qu'un acte pris dans la même forme que l'acte déclarant d'utilité publique peut, sans nouvelle enquête, proroger une fois les effets de la Déclaration d'Utilité Publique pour une durée au plus égale.

En vertu de cet article et compte tenu de la nécessité de maintenir les effets de l'ORI sur ces 7 immeubles, il est proposé de solliciter de Monsieur le Préfet la prorogation de la DUP au 25 janvier 2021, étant précisé que l'objet et le périmètre de l'opération sont identiques ainsi que les circonstances de fait et de droit inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Département des Deux-Sèvres la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique de Restauration Immobilière prononcée par arrêté préfectoral du 25 janvier 2011 pour la même durée, soit 5 ans ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout courrier afférent à cette procédure.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT